



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**Direction départementale  
des territoires**

**Service eau-environnement**  
Cellule milieux aquatiques et pêche

Affaire suivie par : C.-A. GARCIA  
Tél. : 04 50 33 77 67  
Mél. : charles-andre.garcia@haute-savoie.gouv.fr

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Commune déléguée de SEYNOD**

**Objet : projet de création d'une nouvelle voie routière en vue de raccorder la RD 1201 au chemin de Branchy (soumis à autorisation environnementale)**

**Pétitionnaire : Ville d'ANNECY**

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° DDT-2023-1261 du 04 septembre 2023 est prescrite, sur le territoire de la commune déléguée de SEYNOD, une enquête publique, au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, sur la demande de Monsieur le Maire d'ANNECY, relative à l'objet susvisé.

Un dossier est déposé à la Mairie déléguée de SEYNOD (*siège de l'enquête*), pendant 30 jours, **du lundi 25 septembre 2023 de 08h30 au mercredi 25 octobre 2023 à 17h00 inclus**, où le public peut prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la Mairie.

Le dossier de demande d'autorisation peut être également consultable sur le site Internet des services de l'Etat [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr) pendant toute la durée de l'enquête publique.

Monsieur Philippe JACQUEMIN est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les observations peuvent être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en Mairie déléguée de SEYNOD (*siège de l'enquête*) Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse : [ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr)

Le commissaire-enquêteur siège en personne en Mairie déléguée de SEYNOD les :

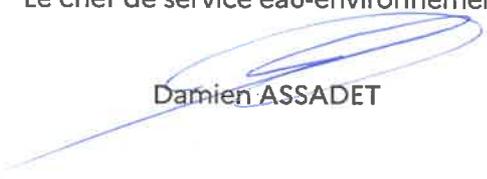
Dates permanence	Heures permanence
Lundi 25 septembre 2023	08h30 à 12h00
Samedi 30 septembre 2023	08h30 à 12h00
Mercredi 11 octobre 2023	08h30 à 12h00
Mercredi 25 octobre 2023	13h30 à 17h00

Il établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Il consigne ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables à l'opération.

Dans les quinze jours à compter de la réponse du demandeur ou à l'expiration du délai qui lui est imparti, le commissaire-enquêteur transmet le dossier d'enquête avec ses conclusions motivées à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie (direction départementale des territoires, service eau-environnement).

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur est déposée dans la Mairie concernée et publiée sur le site Internet des services de l'Etat. Ces documents sont tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation  
P/Le directeur départemental des territoires  
Le chef de service eau-environnement



Damien ASSADET